

/VS  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 96-163 du 06 Mai 1996

chargeant Monsieur Théophile N'DA,  
Ministre de l'Intérieur, de la  
Sécurité et de l'Administration  
Territoriale de l'intérim de Mon-  
sieur Pierre OSHO, Ministre des  
Affaires Etrangères et de la Coopé-  
ration pour compter du 6 Mai 1996.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution  
de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitution-  
nelle des résultats définitifs de l'élection présidentiel-  
le du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition  
du Gouvernement ;

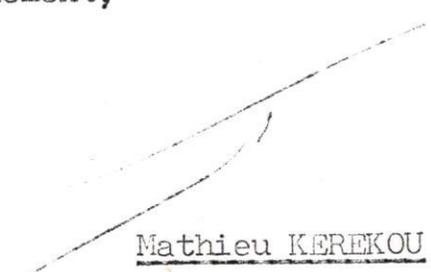
D E C R E T E :

Article 1ER.- Pour compter du 6 Mai 1996, Monsieur Théophile  
N'DA, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Adminis-  
tration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre des  
Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de  
Monsieur Pierre OSHO.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 06 Mai 1996

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SGG 4 CC 2 AN 2 CS 2 HAAC 2 PW 2 MAEC-  
MISAT 6 AUTRES MINISTERES 15 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-